

## Séance du 13 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le 13 juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : M. Bernard LECARPENTIER, maire  
Mmes MIETTE & GRZELCZYK, MM. JURADO & PANEL, Adjoints,  
Mmes ANGUIS, LE MOINE, PETAT, LEFRANCOIS,  
MM. ALLASSAN, GRANCHER, Conseillers.

Absent excusé : M. MOIREAU (pouvoir à Mme LEFRANCOIS), M. LEMARCIS (pouvoir à Mme MIETTE)

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme PETAT

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2018 : à l'unanimité

### 30. Finances : DM n° 1 du budget principal

- ✓ pour payer le solde de dépense pour le tracteur
- ✓ pour payer l'acquisition de panneaux de voirie et des jeux pour le terrain d'aventure
- ✓ pour payer l'installation d'une porte supplémentaire dans la mairie
- ✓ pour régulariser l'inscription au budget des dépenses de frais de nettoyage votés au budget primitif, oubliés dans la saisie informatique des documents budgétaires.

M. le Maire propose les mouvements suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-1 600,00		
020 (020) : Dépenses imprévues	-3 855,00		
020 (020) : Dépenses imprévues	-3 400,00		
21561 (21) - 40 : Matériel roulant	3 400,00		
2188 (21) - 038 : Autres immobilisations corporelles	3 855,00		
2313 (23) - 42 : Constructions	1 600,00		
	<b>0,00</b>		

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-28 000,00		
6283 (011) : Frais de nettoyage des locaux	28 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les opérations budgétaires ci-dessus énoncées.

### 31. Finances : ZAC Le Nerval – Rachat de terrains à l'EPFN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le prix de cession de 105 295,71 € hors taxes pour le rachat de 20 611 m<sup>2</sup> de terrains à l'EPFN pour la ZAC le Nerval.

### 32. Finances : ZAC Le Nerval – Vente de terrains à NEXITY

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la vente des parcelles ZD n° 390 & 391 pour 20 611 m<sup>2</sup> pour un montant total de **302 000,00 € hors taxes** (soit 14,65 €/m<sup>2</sup>).

### 33. Finances : Demande de versement de subvention CODAH pour les travaux de « restructuration extension du groupe scolaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la CODAH une subvention de 130 000 € sur l'enveloppe du Fonds de Concours d'Investissement de 30 Mo d'€uros pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche du Groupe Scolaire.

### 34. Finances : Demande de versement de subvention CODAH pour l'acquisition d'un tracteur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la CODAH une subvention de 24 475 € sur l'enveloppe du Fonds de Concours d'Investissement de 30 Mo d'€uros pour l'acquisition d'un tracteur.

### 35. Travaux : Avenant n° 2 marché « restructuration extension du groupe scolaire » lot n° 6 – électricité – DOMUS »

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver un avenant qui a pour objet d'intégrer
- les modifications d'aménagement de la garderie pour un montant de 2 300 euros HT
  - un complément sirène et alerte attentat pour un montant de 1 210 euros HT

Ces travaux supplémentaires ont été chiffrés dans le devis n° 2018-TP-DF256 en date du 2 mai 2018 de l'entreprise DOMUS et aboutissent à un total de plus-value de 3 510,00 euros HT, soit 4 212 euros TTC.

Il est précisé que ce montant est à imputer sur la tranche 2 du projet.

**36. Travaux : Avenant n° 1 marché « restructuration extension du groupe scolaire » lot n° 7 – plomberie – AIR C2 »**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'approuver un avenant n°1 qui a pour objet d'intégrer :

- les modifications d'aménagement de la garderie pour un montant de 5 687 euros HT (cf. devis n°20180102 en date du 23/05/18 de l'entreprise AIR C2) – Il est précisé que ce montant est à imputer sur la tranche 2 du projet.
- La fourniture et pose de mitigeurs ayant fait l'objet d'un Ordre de Service de Travaux Supplémentaire pour un montant de 621 euros HT (cf. devis n° 20180038 en date du 02/03/18 de l'entreprise AIR C2).

Il est précisé que ce montant est à imputer à la tranche 1 du projet.

**37. Travaux : avenant n° 1 marché école « restructuration extension du groupe scolaire » lot n° 5 – menuiseries intérieures – DUCLOS**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'approuver un avenant n°1 qui a pour objet d'intégrer

- la plus-value pour les travaux d'aménagement de la garderie.  
Cette plus-value a été chiffrée dans le devis 20002420 en date du 23.05.2018 de l'entreprise DUCLOS à 5 496,50 euros HT, soit 6 595,80 euros TTC.

**38. Travaux : Avenant n° 1 marché « restructuration extension du groupe scolaire » lot n° 8 – revêtement de sol – A. MAAD »**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'approuver un avenant n°1 qui a pour objet d'intégrer :

- les modifications d'aménagement de la garderie pour un montant de 1 686,60 euros HT (cf. devis n°201805180 en date du 29/05/18 de l'entreprise MAAD).

**39. Travaux : Attribution du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir les offres listées dans le tableau ci-dessus par lot pour un montant total de **150 002,11 € hors taxes** (soit – 2,3423 % de l'estimation prévisionnelle).
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du marché avec chacune des entreprises retenues.

		Entreprise retenue	Montant hors taxes	Ecart par rapport au budget prévisionnel
Lot 1	Menuiseries Extérieures	FBC	54 091,00 €	
Lot 2	Couverture	BIENFAIT	9 500,00 €	
Lot 3	Plomberie Chauffage Ventilation	DELAMOTTE	54 751,11 €	
Lot 4	Electricité	DOMUS	31 660,00 €	
	<b>TOTAL HT travaux</b>		<b>150 002,11 €</b>	<b>« - 2,3423 %</b>

**40. Travaux : Attribution du marché de travaux pour les aménagements de voirie rue Saint Michel et Gros Denier**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir les offres listées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de **71 380,34 €** (soit + 3,8236 % de l'estimation prévisionnelle).
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise retenue.

		Entreprise retenue	Montant hors taxes	Ecart par rapport au budget prévisionnel
Lot UNIQUE	Travaux de voirie	TOFFOLUTTI	71 380,34 €	« + 3,8236 %

**41. Travaux : SDE 76 Eclairage public rue Petitonville**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de valider un programme de travaux d'éclairage public dans la rue Petitonville pour la pose d'une lanterne à leds.

Montant de la dépense : 2 291,99 € TTC dont 954,35 € restant à charge de la commune

**Personnel : Suppression d'1 poste d'Adjoint d'Animation / Création d'1 poste d'ATSEM**

Sujet reporté à une séance ultérieure. Désaccord des membres de l'assemblée délibérante.

**42. Personnel : recrutement de contractuels**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de recourir à des emplois contractuels comme suit :

- ✓ 2 agents techniques pour la restauration scolaire pour 30/35<sup>ème</sup> maximum
- ✓ 1 ATSEM pour une classe maternelle pour 32/35<sup>ème</sup> maximum
- ✓ 3 adjoints d'animation pour la garderie et/ou la pause méridienne pour 18/35<sup>ème</sup> maximum
- ✓ 1 adjoint administratif pour renforcer le secrétariat de mairie pour 30/35<sup>ème</sup> maximum

**43. Divers : renouvellement de l'indemnité de conseil au Trésorier**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de valider le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

**44. Divers : titre de recettes à l'encontre de Mme Alice LENOIR**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'émettre un titre de recettes à l'encontre de Mme LENOIR concernant des travaux d'office effectués dans le cadre de l'arrêté préfectoral n° 2018-04 DSP-ARS du 22 février 2018 chez Mme LENOIR Alice pour un montant de **1 486 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.